

Sur la route avec nos équipes CBR

DOSSIER DE PRESSE



Depuis 2006, Autosécurité effectue des contrôles techniques au bord des routes (CBR) avec les autorités compétentes (police fédérale, locale et domaniale) pour renforcer la sécurité routière en diminuant le nombre de véhicules défectueux.

Contact presse

Michaël Collette (Réfèrent CBR) : 0476 70 51 20

Virginia Li Puma (Responsable Communication) : 0472 72 71 62

Le CBR pour qui ?

- Les véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises ou de personnes (> 8 places).
- Les remorques (dont la MMA excède 3,5 t).
- Les tracteurs agricoles dont la vitesse maximale est supérieure à 40 km/h.



Les défaillances

- **Mineure** (sans incidence sur la sécurité du véhicule ou l'environnement).
- **Majeure** (susceptible de compromettre la sécurité, l'environnement ou de mettre en danger d'autres usagers).
- **Critique** (un danger immédiat pour la sécurité routière).

Toute défaillance majeure ou critique doit être corrigée **avant de reprendre la route** !

Top 5 des défaillances

- 1) Feux
- 2) Equipements de freinage
- 3) Essieux et pneumatiques
- 4) Châssis
- 5) Visibilité (pare-brise, rétroviseurs ...)

Les contrôles

Un arrêté du Gouvernement wallon fixe, depuis 2018, les modalités et le déroulement des contrôles.

- **Contrôle technique initial** : contrôle visuel de l'état technique et vérification de dernier certificat par la Police.
- En fonction des résultats, **contrôle technique approfondi** : contrôle de sécurité des freins, pneumatiques, roues, châssis et nuisances.
- **Rapport** rédigé par les inspecteurs CBR et remis au conducteur et à la Police (base au procès-verbal).

Le CBR en Wallonie aujourd'hui

